

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et
des libertés publiques - 1^{er} bureau
Bureau de la réglementation
générale et économique

pref-funeraire@nord.gouv.fr

Lille, le 30 AOUT 2012

Information relative à l'absence d'avis de l'autorité environnementale sur une
demande d'autorisation de création d'un crématorium à CAUDRY

Dénomination du projet : Demande d'autorisation de création d'un crématorium à CAUDRY - Rue de la Sucrierie

Pétitionnaire : Monsieur le président de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis

Instruction du dossier

31 mai 2012 : Transmission du dossier à l'autorité environnementale pour avis ;

4 juin 2012 : Accusé réception du dossier de demande d'autorisation par l'autorité environnementale ;

4 août 2012 : Expiration du délai de deux mois imparti pour que l'autorité environnementale émette un avis.

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement informe, par courrier en date du 6 août 2012, qu'aucun avis relatif au projet de création d'un crématorium à CAUDRY - Rue de la Sucrierie, n'a été formellement produit dans le délai réglementaire de deux mois.

La présente information : - fera l'objet d'une notification au pétitionnaire ;
- sera jointe au dossier d'enquête publique ;
- sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture du Nord.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques



Michel PLASSON